



VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le mercredi 26 novembre 2025 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne, a :

- Adopté la décision modificative n°3
- Accordé une subvention exceptionnelle 2025 au CCAS
- Voté l'ouverture de crédits anticipée
- Accordé le versement d'une avance remboursable d'un montant de 47 000 € (au budget Sauvières)
- Voté le versement d'un acompte sur la subvention 2026 du CCAS
- Voté le versement d'un acompte sur la subvention 2026 de la Caisse des Ecoles
- Procédé à une reprise de provisions
- Admis en non valeur les créances irrécouvrables
- Pris acte du rendu compte sur le contrat d'assistance pour la TLPE
- Pris acte du rendu compte sur la régie ST
- Pris acte du rendu compte des emprunts et ligne de trésorerie suivants :
 - Souscription d'un prêt relai
 - Souscription d'un prêt long terme
 - Souscription d'une ligne de trésorerie
- Voté la création de postes au tableau des effectifs
- Approuvé le recrutement et la rémunération des agents recenseurs pour le recensement 2026
- Autorisé M le Maire à signer la convention pour le marché de Noël, avec l'Office du Tourisme
- Pris acte du rendu compte de différentes décisions prises par le Maire
- Pris acte du rapport d'activité du SIETREM

Le Maire,
Manuel DA SILVA

